



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CNOPSAV Dermatose Nodulaire Contagieuse : Stratégie vaccinale

16 juillet 2025

Un vaccin de la Banque européenne

- Vaccin mis à disposition gratuitement via la banque de la Commission européenne
- Produit en Afrique du sud et livré en France le 15 juillet
- Flacon 25 doses à utiliser dans la journée (1 injection sous-cutanée)
- Immunité
 - Début à J+10 après vaccination
 - Protection complète à J+21 après vaccination
 - Rappel annuel

Un vaccin déjà utilisé

- Vaccin vivant atténué : effets secondaires possibles
- Effets secondaires limités: peu d'effets reportés lors des campagnes de vaccination dans les Balkans et en Europe du sud : une soixantaine d'effets secondaires sur 420 000 utilisations
- Effets secondaires :
 - Réaction locale au point d'injection
 - Baisse de production ponctuelle
- **Ce vaccin a contribué à l'éradication de la maladie dans les Balkans et en Europe du Sud**

Quelles conséquences pour un élevage vacciné? Et pour la zone règlementée?

Conséquence pour l'animal vacciné

Pas de mouvements pendant 28 jours après l'injection

Que se passe-t-il dans un élevage vacciné en cas d'infection ?

Dépeuplement total, comme pour un élevage foyer non vacciné

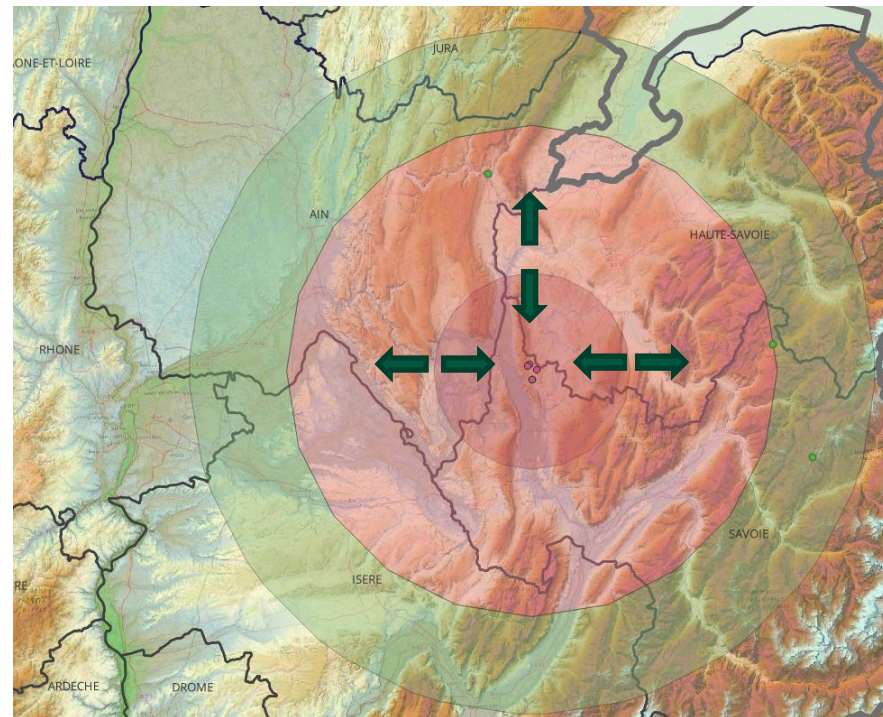
Conséquence sur la Zone Règlementée : recouvrement du statut indemne au bout de 14 mois après la dernière vaccination ou le dernier dépeuplement

Bénéfices attendus de la vaccination

- Limiter l'extension de la maladie et l'éradiquer
- Faire barrière à l'infection dans les élevages / réduire le nombre de suspicions et de foyers

Stratégie proposée

- **Vaccination obligatoire, prise en charge par l'Etat, pour s'assurer du succès de la stratégie et de la couverture immunitaire du territoire**
- Zone de vaccination : toute la ZP+ZS
- Zone périvaccinale de surveillance : 20 km
- Démarrage à 20 km des foyers dans 2 directions :
 - Vers l'extérieur (vers la limite ZS/Zone indemne) ;
 - Vers l'intérieur (vers les foyers)
- De plus, vaccinations autour des foyers



- Zone de protection
- Zone de surveillance
- Zone de périvaccinale

Zones réglementées à vacciner au 15 juillet

Départements concernés

Savoie

Haute-Savoie

Isère

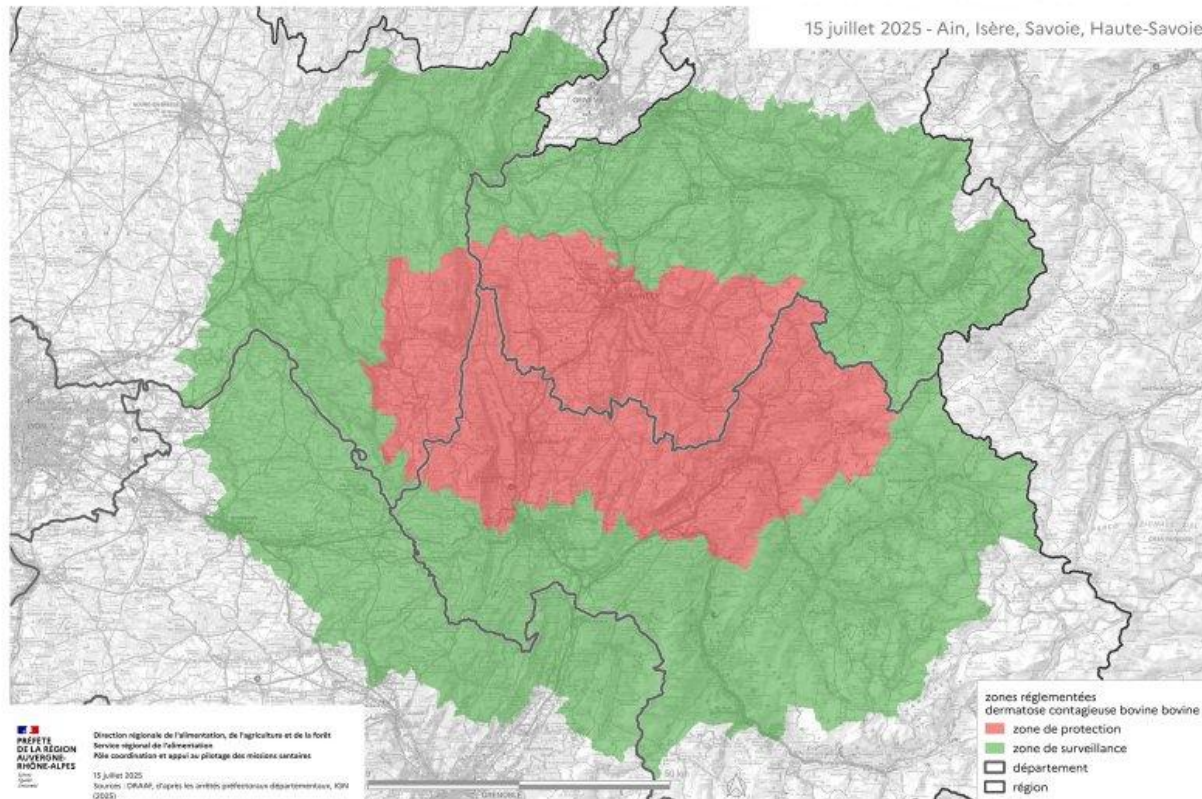
Ain

Total élevages : 3 400

Total bovins : 284 000

ZONES RÉGLEMENTÉES SUITE À UNE DÉCLARATION D'INFECTION DE DERMATOSE NODULAIRE CONTAGIEUSE BOVINE

15 juillet 2025 - Ain, Isère, Savoie, Haute-Savoie



Conclusion : Éléments clés et Facteurs de succès

- Vaccination obligatoire de tous les bovins de la zone réglementée
- Campagne prise en charge par l'Etat
- Adhésion et soutien de tous les acteurs impliqués, pour un déroulement fluide et rapide sur le terrain
- Vaccinateurs vétérinaires
- Stratégie vaccinale complémentaire du contrôle des mouvements et de dépeuplement des foyers / la vaccination ne peut être le seul outil
- **Pour mise en œuvre opérationnelle** : conditions techniques (dont mobilisation de renforts vétérinaires), juridiques, budgétaires, systèmes d'information (traçabilité), communication
- **Calendrier** : 15 juillet (arrivée des doses vaccinales), objectif : 1ères vaccinations début de semaine du 21 juillet